

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION 2023_20**

Nombre de membres 10
En exercice : 10
Présents : 6

Excusé : 1
Absents : 3
Pouvoir : 0

Date de la convocation : 15 juin 2023
Date d'affichage : 15 juin 2023

**ANNULATION D'UNE DENOMINATION D'UNE VOIE
COMMUNALE**

L'an deux mille vingt-trois et le mercredi vingt-un juin à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Sandrine NARDI, Mme Ninoslava BOZOVIC, Mme Stéphanie GRENARD, Mme Maryse TEQUI, M. MIRATON Didier

Absent : M. Sébastien LANGE
M. Damien WEISSE
M. Christophe BOYER
M. Stéphane ROUX

Secrétaire de séance : Ninoslava BOZOVIC

o O o

M. le Maire informe que lors de la nomination des voies de la commune pour l'adressage nous avons nommé la voie communale N°18, Impasse de Geert STEUPERAERT ou l'entreprise CEPHEID est domiciliée sur un terrain nommé au niveau cadastral « VIRA SOLELH.

L'entreprise CEPHEID est une entreprise internationale chargée de la distribution et de la formation des personnels pour l'Europe, l'Asie et l'Afrique (les tests PCR.).

Cette entreprise nous informe de l'extrême difficulté pour elle de faire le changement d'adresse compte tenu que cela s'adresse à plusieurs milliers de leurs clients ainsi que le changement statutaire et fiscale.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à annuler cette dénomination de voie pour la VC18 et pour plus de cohérence avec les références historiques, nous attribuerions la dénomination « Allée Vira Solelh » pour l'entreprise CEPHEID.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ ACCEPTE cette annulation d'appellation d'Impasse de Geert Steuperaert »
- ✓ DEMANDE la création d'une nouvelle dénomination « Allée Vira Solelh pour l'entreprise CEPHEID qui sera au 277
- ✓ DEMANDE à M. Le Maire de faire le nécessaire pour en informer les services concernés

Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance

Le Maire
Claude REILHES

